

Domaine Public

DP

L'inutile obstacle

Les chambres fédérales hésitent, se donnent du temps, caponnent devant la crainte d'un échec lors du vote populaire. L'article de la Constitution, qui exclut que plus d'un conseiller fédéral puisse être choisi dans le même canton, est identifié à l'équilibre régional, voire à la défense du fédéralisme. Elles tergiversent donc sans oser en proposer l'abolition.

Depuis l'entrée irréversible des femmes en politique, au plus haut niveau, l'équation s'est compliquée; il faut combiner l'appartenance politique, selon le dosage magique, l'équilibre ethnique, l'origine cantonale et le sexe. De surcroît l'Assemblée fédérale n'aime pas être placée devant un choix unique, répugnant à se laisser forcer la main.

La contrainte «pas plus d'un par canton»! exprime une crainte campagnarde atavique devant le développement urbain. On la retrouve aussi à l'intérieur des cantons. Ainsi la Constitution vaudoise interdit que plus de deux conseillers d'Etat soient choisis dans le même district. Le constituant pensait évidemment à Lausanne. De mémoire, je n'ai observé que des effets négatifs de cette disposition. Jadis le «déménagement» d'un candidat libéral, par ailleurs élu, fit jaser. Cette clause limita récemment la marge de manœuvre de l'UDC, parce que de manière très provisoire deux conseillers d'Etat venaient non pas de Lausanne, mais d'Yverdon. Ou

encore, cette disposition faussa le choix d'un congrès socialiste qui n'avait osé imaginer que le conseiller d'Etat radical lausannois ne serait pas réélu. Dans les effets négatifs, il faut citer à l'échelon fédéral les combinaisons auxquelles se prête la clause cantonale. Le secrétaire du PDC, Lorétan, s'exprimait clairement à la radio. Il ne soutiendrait pas Otto Piller pour laisser le choix d'un candidat romand ouvert à son parti dans un canton, Fribourg, où il est parti dominant!

Le Conseil fédéral a vu siéger deux Vaudois, au sens des règles actuelles, Graber et Chevallaz. Personne n'a remarqué que l'équilibre confédéral en ait souffert.

Enfin les règles tacites peuvent être contraignantes. L'équilibre entre Suisse allemande et minorités latines n'est pas garanti par la Constitution. Cette règle est perçue pourtant comme plus impérative que l'origine cantonale prescrite, elle, par la Constitution.

Dans la pesée des intérêts, il semble évident que les risques de dérive sont trop faibles. Quelle majorité de l'Assemblée fédérale voudrait assurer une prédominance cantonale? En revanche les inconvénients sautent aux yeux: restriction du choix, prime aux manœuvres partisans.

Vraiment quelle frilosité de ne pas oser enlever cet inutile obstacle dans la course au Conseil fédéral. AG

L'embaras du choix

(jd) Jamais autant de listes de parti ne se sont affrontées pour les élections fédérales. Alors que de 1928 à 1967 leur nombre reste stable et avoisine la centaine, il progresse régulièrement depuis 1971 pour atteindre 278 cet automne dans les 21 cantons à scrutin proportionnel. Les autres cantons – Uri, Obwald, Nidwald, Glaris et Appenzell Rhodes intérieures – sont condamnés au vote majoritaire puisqu'ils ne disposent que d'un seul siège chacun au Conseil national.

Là où prévaut la proportionnelle, la loi prévoit la possibilité d'apparement entre deux ou plusieurs listes. Cette pratique améliore les chances de décrocher les sièges non attribués lors de la première répartition et reflète

aussi une plus ou moins grande proximité idéologique entre les formations apparentées. Dans les grands cantons, elle permet aux partis de présenter des listes régionales, plus proches de l'électorat.

Pour la première fois socialistes et Verts sont apparementés dans tous les cantons où les deux formations sont en lice. On peut donc parler d'un front rose-vert. Par contre, le bloc bourgeois est beaucoup moins homogène et la diversité des alliances traduit la grande diversité des contextes politiques cantonaux: les élections fédérales restent encore largement un enjeu essentiellement cantonal. Ainsi à Zurich les radicaux, excédés par les constantes atta-

●●●

La Charité-sur-Loire (bis)

Le chef du Département militaire, Paul Chaudet, a-t-il affirmé secrètement, en février 1956, au Maréchal Montgomery, commandant en chef-adjoint de l'OTAN, qu'en cas de guerre atomique en Europe la Suisse ne resterait pas en dehors du conflit?

REPÈRES

L'AFFAIRE DES COLONELS

Les colonels Egli et de Wattenwil avaient remis pendant la Première guerre mondiale le bulletin d'information de l'Etat-Major helvétique à des interlocuteurs allemands et autrichiens.

RÉFÉRENCE

Message sur la politique extérieure de la Suisse dans les années 90 et son annexe Rapport sur la neutralité.

L'EMBARRAS DU CHOIX – RAPPEL

Selon l'article 40 de la loi fédérale sur les droits politiques, les mandats sont répartis de la manière suivante:

- Le total des suffrages obtenus par toutes les listes en présence est divisé par le nombre de sièges en jeu, plus un. Ce chiffre, arrondi au nombre entier, donne le quotient.
- Chaque liste reçoit le nombre de siège correspondant au résultat de la division entre son nombre de suffrages et le quotient.
- Pour cette opération, les listes apparentées sont traitées comme une seule liste. Puis, la répartition des sièges entre elles se fait selon le système décrit ci-dessus.
- Pour la répartition des sièges non attribués après cette première opération, les suffrages restant des listes apparentées sont regroupés, comme s'ils appartenaient à une seule et même liste.

(jcf) Pour le chercheur suisse Mauro Mantovani, qui a découvert dans les archives britanniques le mémorandum de l'entretien entre les deux hommes, et pour le *Tages Anzeiger* qui publie l'information, la cause est entendue. Le document destiné au Premier ministre britannique fait la preuve de la collaboration militaire entre les deux pays. Son contenu ultra-secret à lui seul explique qu'il n'existe probablement pas de source du côté helvétique, qui viendrait confirmer les dires de Chaudet à Montgomery.

La *Neue Zürcher Zeitung*, qui accuse Mantovani et le *Tages Anzeiger* de négliger gravement les règles les plus élémentaires de la critique historique, minimise fortement l'importance du document. Rien ne permet de parler d'un changement de politique du côté helvétique, car il est probable que Montgomery n'a souligné qu'un aspect de l'entretien à l'attention d'un Anthony Eden parfaitement informé du statut traditionnel et de la politique de neutralité de la Suisse.

Des dénégations douteuses

En quelques jours une discussion est née dans laquelle le conseiller national Rechsteiner, socialiste de St-Gall, vient d'ouvrir un nouveau front en interpellant le Conseil fédéral. Depuis 1991 en effet, Kaspar Villiger, devant le Parlement, a nié par deux fois l'existence de contacts secrets entre son département et l'organisation militaire de l'OTAN à l'époque. Ces dénégations tiennent-elles toujours la route, se demande

●●●

ques et le style de Christoph Blocher, ont renoncé à l'apparement traditionnel avec l'UDC. A Schaffhouse par contre, ces mêmes radicaux vont au combat avec l'UDC et, première helvétique, le Parti de la liberté (automobilistes). Pour sa part l'UDC ne craint pas de faire alliance avec l'extrême-droite puisqu'à part Schaffhouse, elle est apparentée au Parti de la liberté à Soleure et à Zurich, et aux Démocrates suisses à Lucerne et à Soleure.

En définitive, le système des apparements, qui suscite la création de blocs politiques, présuppose des antagonismes correspondant dans l'électorat. Ce présupposé risque de fausser l'expression de la volonté des citoyennes et des citoyens: par ce jeu, la voix que j'accorde à un parti peut favoriser l'obtention d'un siège par une autre formation pour laquelle par ailleurs je me refuse-rais à voter. ■

maintenant le député, alors que Mantovani se dit persuadé que des documents nouveaux viendront conforter un jour son interprétation, notamment lorsque les archives fédérales pertinentes seront ouvertes à la recherche historique.

Dans ce début de controverse, le plus intéressant n'est pas l'affirmation de Chaudet ni les interprétations que l'on peut en donner. Des contacts entre militaires suisses et Alliance atlantique ont certainement eu lieu dans ces années. Cela n'a rien de contraire à la neutralité, comme le prouve non pas tant l'affaire des colonels évoquée maintenant par la NZZ que la collaboration militaire franco-suisse entamée avant le déclenchement de la Seconde guerre mondiale, dont le seul tort a été sa découverte par les Allemands dans les dossiers de l'Etat-major français à la Charité-sur-Loire en juin 1940 (ces préparatifs très poussés de coordination n'ont pas été couverts par le Conseil fédéral à qui Guisan a partiellement menti. On admet aujourd'hui qu'ils ne contenaient rien de fondamentalement contraire à la neutralité, mais qu'ils ont affaibli la position du Général vis-à-vis de ses ennemis extérieurs et intérieurs). La décision de principe du Conseil fédéral en faveur d'un armement atomique tactique, l'acquisition du Mirage et l'affaire qui s'en suivit, la *Konzeptionstreit* entre partisans et adversaires de la défense mobile de zone, toute la politique militaire des années 60 s'est déroulée sur l'arrière-fond d'une possible ou probable participation helvétique à l'OTAN en cas de guerre en Europe. Car telles étaient les données de la géostratégie et les ignorer aurait été irresponsable.

Neutralité sacrée

La controverse qui s'engage maintenant tient peu compte de ce contexte et préfère mobiliser l'histoire pour illustrer une certaine idée de la neutralité qui continue, pure et dure, d'habiter l'identité de nombreux Suisses. Dans son Message sur la politique extérieure de novembre 1993 (voir marge), le Conseil fédéral appelle à une instrumentalisation de la politique de neutralité. Ce principe fondateur de notre existence nationale lui paraît aujourd'hui compatible avec notre appartenance à l'Union européenne, à l'ONU, voire au partenariat pour la paix de l'OTAN. Le débat suscité par le mémorandum Montgomery prouve qu'il y a beaucoup de chemin encore à parcourir pour convaincre une majorité du peuple que la neutralité n'est pas une fin en soi. ■

Le forcing des femmes dérange

UNE SOLUTION ORIGINALE

Pour arriver à la parité, chaque électeur ou électrice dispose de deux bulletins de vote, l'un pour la moitié masculine de l'assemblée à élire, l'autre pour la moitié féminine. Voir DP 1227, du 28.9.

(vb) Contrastant avec le paysage terne qu'offre la campagne pour les élections fédérales, les femmes se mobilisent avec une énergie nouvelle. Ainsi, Vaud présente pas moins de 40% de noms féminins sur les listes des candidat-e-s. Présences féminines, que l'on ne retrouve pas ou peu hélas dans les émissions pré-électorales à la radio romande, où les partis, chargés désormais du choix des candidats radiopapables envoient en majorité écrasante des hommes.

Cette parenthèse significatrice fermée, notons que l'effet d'entraînement des pionnières, à tous les échelons de la vie politique, commence à porter ses fruits. Un lobby féminin, pas riche, mais déterminé, tisse envers et contre tout sa toile. D'abord au sein même des partis, mais surtout, dans des groupements créés à l'occasion des élections. En Valais, c'est Solidarité Femmes, dans le Jura bernois l'Union des femmes, dans le canton de Vaud, le Comité d'Olympe et le Club Neuf. La particularité de ces groupements réside dans leur rassemblement suprapartisan.

Ingérence masculine

Ainsi, à Lausanne, les samedi 23 et 30 septembre, deux réunions de promotion des candidates aux élections fédérales, ont rassemblé des femmes de différents partis. On y a débattu des quotas et de la parité, mais aussi de l'accession des femmes à la hiérarchie politique et économique.

De telles initiatives dérangent, à n'en pas douter. Deux exemples: on se souvient que le secrétariat de l'Entente avait fort maladroitement envoyé une lettre aux candidates de droite les priant ne pas participer à la rencontre du 23, craignant qu'elles cautionnent ainsi Yvette Jaggi, annoncée sur le programme par les organisatrices (tout aussi maladroitement), alors qu'elle s'exprimait en tant que syndique et pionnière. Bref le couac a vite été effacé. Ni Yvette Jaggi ni la radicale Christiane Langenberger, oratrices, n'en ont profité pour faire leur pub.

Une conscience commune

En Valais le mouvement Solidarités Femmes a soulevé l'ire du Conseil d'Etat, en obtenant le concours du Bureau valaisan de l'égalité. Le gouvernement, ayant remis à l'ordre ce dernier, s'est vu désavoué par un avis de droit demandé à un professeur bâlois, qui a donné raison aux femmes.

Au delà de ces péripéties (révélatrices), ces regroupements suprapartisans soulèvent la question d'une conscience politique commune aux femmes, qui a beaucoup agité les milieux féministes il y a vingt ans. Fallait-il dénoncer l'oppression de la femme «bour-

geoise» au même titre que celle de la travailleuse? Samedi 23 septembre, le tract rose de Solidarités, distribué à l'entrée, expliquant pourquoi ce parti, invité, refusait de participer au débat, nous replongeait dans cette problématique par trop volontariste. Aujourd'hui, les femmes avancent sur le terrain des discriminations, mais aussi de la solidarité avec celles qui subissent des violences, sexuelles, conjugales, ou souffrent des représentations dégradantes de la femme, thèmes qui transcendent de manière évidente la lutte des classes!

Un constat d'échec

Sur quoi se fonde la nouvelle conscience féminine? Sur un constat d'échec d'abord et sur des «humiliations» partagées, comme l'a dit la journaliste Claude Servan Schreiber (en particulier, celle de ne pas être écoutées ou entendues au sein de l'espace public, et même celle de se voir évincée d'une liste de parti par un homme*).

Selon les chiffres de l'ONU, 10% en moyenne des sièges parlementaires dans le monde sont occupés par des femmes. La France, avec 6% de femmes parlementaires, est à la traîne, malgré les grands discours.

Répandant au constat d'échec de la représentation féminine en politique, la parité – et non les quotas – a été présentée par Claude Servan Schreiber comme la voie la plus évidente vers l'égalité. La parité se situe sur un terrain où l'on n'a pas à marchander des seuils impopulaires (à combien, le quota?). «Il ne s'agit pas d'imposer un pourcentage de femmes dans les instances politiques mais de lever les obstacles qui produisent l'anomalie selon laquelle le parlement est vidé de femmes», comme le dit la Française Françoise Collin.

La parité va de soi. Femmes et hommes composent la société à part égale, femmes et hommes partagent le pouvoir, de la même façon (voir marge). Il en découle que les femmes représentent en leur sein toutes les tendances politiques, de même que les hommes. Elles ne sont pas censées faire absolument une politique de femmes. L'âge de la retraite des femmes, l'assurance maternité, les allocations familiales, autant de thèmes qui les concernent directement, mais qui n'en restent pas moins traversés par des appartenances idéologiques. ■

*En mentionnant les résistances masculines, Claude Servan-Schreiber a donné l'exemple de cette députée socialiste sortante, éjectée de la liste des socialistes des Hauts-de-Seine au profit de... Robert Badinter, qui désirait entrer au Sénat.

Un système dépassé

(pi) Le système électoral vaudois doit être réformé; là dessus presque tout le monde est d'accord. Car le canton a changé depuis 1964, date du découpage en trente arrondissements. Mais son Grand Conseil peine à suivre, à cause justement d'un système fait pour neutraliser les éventuelles vagues de fond et qui additionne les défauts:

- Alors que le canton s'urbanise, les campagnes sont surreprésentées, en raison du «député de base» crédité à chaque arrondissement, quel que soit le nombre de ses électeurs.

- Le découpage lui-même, œuvre d'un tacticien radical, sert la droite – c'est en tout cas ce que prétend la gauche... Dans tous les cas, il est souvent fantaisiste et ne correspond pas aux frontières administratives ou «naturelles» du canton.

- Il empêche un bon fonctionnement de la représentation proportionnelle, à cause d'un nombre élevé d'arrondissements élisant trop peu de députés. Avec par exemple quatre députés à élire, un arrondissement connaît un quorum de fait à 20%. Il faudrait élire au moins dix députés pour que la proportionnelle commence à fonctionner à satisfaction.

- De ce fait, le système avantage les grands partis – de gauche et de droite – au détriment des petites formations. Celles-ci soit renoncent à présenter des candidats dans les petits arrondissements, soit n'ont aucune chance d'en élire. Dans les deux cas, les grandes formations en tirent profit.

Solutions boiteuses

Cette description des inconvénients suffit à poser les exigences d'un système amélioré: il devrait respecter une juste représentation à la fois des régions et des partis.

A partir de là, on peut déjà exclure au moins une solution: celle consistant à faire coïncider les arrondissements électoraux avec les districts. Ceux-ci sont au nombre de dix-neuf, mais les différences de population entre le plus et le moins peuplé d'entre eux maintiendraient des arrondissements élisant moins de dix députés. D'ailleurs, plusieurs des plus petits arrondissements – Pays d'Enhaut, La Vallée (deux députés chacun), Oron (trois) – correspondent déjà aux districts.

En gardant 200 députés, et pour tenir compte des différences de population entre régions, il faudrait se limiter à neuf ou dix arrondissements au maximum, ce qui cor-

respond à un découpage «naturel», comme l'a relevé une récente étude sur l'organisation territoriale de l'Etat (un autre découpage «naturel» relevé par la même étude correspondrait à quatre ou cinq arrondissements).

Moins de députés

C'est dans ce contexte également qu'il faut placer l'initiative lancée par des enseignants yverdonnois et soutenue par quelques députés frondeurs. La proposition est de diviser par deux le nombre de députés et de faire du canton un arrondissement électoral unique.

L'idée de réduire le nombre de députés peut séduire par le caractère sommaire du slogan qui la soutient: «Moins de députés pour plus d'efficacité». On s'étonnera pourtant que ses auteurs comptent parmi les plus grands détracteurs de l'opération Orchidée et s'opposent à une réduction du nombre des... fonctionnaires. Disons simplement qu'il n'existe aucun chiffre magique et que rien ne démontre pour l'instant que 100 soit meilleur que 120, 150 ou 200. Le nombre de députés ne devrait d'ailleurs pas être fixé a priori; il doit être calculé pour permettre au système de bien fonctionner: à 100 par exemple, la proportionnelle ne fonctionnera pas si l'on tient à assurer une représentation des régions, donc à maintenir plusieurs arrondissements. Mais ce chiffre peut paraître encore un peu trop élevé pour un arrondissement unique...

L'arrondissement unique

Il n'est pas douteux que l'arrondissement unique privilégierait les régions urbaines au détriment de l'arrière-pays.

Un candidat lausannois bénéficie en effet naturellement de plus de voix qu'un de ses colistiers de Payerne. Ce dernier, à qualités égales, aura donc plus de difficultés à être élu. Cet argument est particulièrement valable pour l'élection au Grand Conseil, où sont élues des personnes n'ayant encore pu se faire connaître que sur le plan local. Il y a dès lors bien peu de chances qu'un habitant de Lausanne connaisse un syndic d'Avenches, même brillant... C'est la raison pour laquelle la comparaison avec l'élection au Conseil national, où le canton est arrondissement électoral, n'est pas pertinente. Les dix-sept élus vaudois sont certes assez bien répartis sur le territoire.

Mais sont candidats à l'élection fédérale des personnes qui ont déjà pu acquérir une notoriété sur le plan cantonal, souvent comme députés, parfois par le biais d'une association. Difficile donc de faire totalement confiance à une main invisible qui

ARRONDISSEMENTS ET NOMBRE DE DÉPUTÉS À ÉLIRE

Combien d'arrondissements...	élient chacun combien de députés
2	2
7	3
6	4
2	5
3	6
1	7
6	8
1	11
1	15
1	42

REPRÉSENTATION DES PETITS PARTIS

Aux dernières élections, sur 30 arrondissements:

Le POP (communistes) présentait des candidats dans 4 arrondissements.

Les Verts, dans 7 arrondissements.

L'UDC dans 14 arrondissements.

Seul le Parti radical était présent dans tous les arrondissements.

Le coup de pouce financier

RÉFÉRENCE

Communauté de travail pour l'approvisionnement énergétique décentralisé, Liestal. Secrétaire général: Erich Nussbaumer

(jd) Certes, les nombreuses campagnes d'information menées depuis le milieu des années 70 ont laissé des traces; le public est aujourd'hui conscient que l'énergie est un bien rare dont la consommation dégrade l'environnement. Mais entre la conscience et le comportement, il y a un pas d'autant plus difficile à franchir que le prix de l'énergie reste relativement faible. Et lorsque la volonté est là, reste pour le propriétaire immobilier, l'entrepreneur ou les pouvoirs publics l'obstacle du choix pertinent des techniques et de l'investissement financier à consentir.

C'est pour faciliter le franchissement de ce pas qu'a été imaginé le «contracting», un néologisme à s'écorcher la langue qui cache une approche innovatrice et prometteuse. Il s'agit tout simplement d'un contrat entre le consommateur d'énergie et une entreprise qui conçoit, installe et exploite à ses frais le système de production énergétique du consommateur. L'entreprise ne se limite donc pas, comme dans le scénario classique, à vendre à son client une installation. Non, ce qu'elle lui fournit, c'est de l'énergie utile, chaleur et électricité. Le client est ainsi déchargé de l'investissement initial et des risques d'exploitation liés au choix d'une technologie nouvelle. Car bien sûr, dans le «contracting», on écarte la chaudière à mazout au profit du couplage chaleur-force et des énergies renouvelables. En définitive, le client paie l'énergie consommée à un prix fixe stipulé dans le contrat.

Ce mode de faire permettrait des économies d'énergie importantes – de 20 à 30% de la consommation d'énergie primaire, selon les spécialistes de la branche –. Ces derniers ont en effet tout intérêt à installer des systèmes efficaces et à les gérer de manière optimale puisque c'est par le biais des économies réalisées qu'ils amortissent leurs investissements. ■

fonctionnerait pour le Grand Conseil aussi bien que pour le Conseil national.

Ce risque de sous-représentation régionale n'est d'ailleurs pas entièrement écarté en diminuant à une dizaine ou moins le nombre d'arrondissements. Dans ce cas, Sainte-Croix se retrouverait en «concurrence» avec Yverdon, Begnins avec Nyon, etc...

En définitive, la frontière administrative du district pourrait bien être difficile à sauter. Car elle marque encore souvent un territoire à l'intérieur duquel des compétences locales peuvent se faire connaître.

Pour réussir complètement, une bonne ré-

MÉDIAS

Tirage et lectorat sont deux choses. Le quotidien d'une autre gauche allemande, *die Tageszeitung*, continue de déplorer que tant de lecteurs ne soient pas des acheteurs, ce qui lui est économiquement défavorable. Une récente édition publiait une première page partiellement blanche, correspondant à la partie du journal lue, mais non payée. Tirage actuel utile: 60 000 exemplaires. Si un dixième des lecteurs non acheteurs payait son journal, le tirage monterait à 100 000 exemplaires, résolvant bien des problèmes de gestion.

Découvert une annonce pour le magazine hebdomadaire portugais *Visao* dans *24 Heures*. Pas étonnant, l'éditeur est dans les deux cas *Edipresse*.

Pourquoi ne lire que les revues françaises éditées à Paris? Il y a des revues de proximité comme *Le Jura Français* (du Rhin au Rhône) ou la *Nouvelle Revue Franc Comtoise*, qui nous aideraient à mieux comprendre nos voisins européens.

Sur *Suisse 4*, version alémanique, la *Basler Zeitung* a commencé à diffuser un programme satirique où les femmes, d'une part, et l'accent bâlois (celui du Carnaval), d'autre part, dominant et révèlent des informations intéressantes sur un ton léger. Le titre *Café Bâle*.

Berne va disposer d'une pluralité médiatique digne d'être mentionnée: trois quotidiens, dont un de gauche, trois radios locales, dont, dès le mois de mars 1996, une radio non conformiste sans publicité, et une télévision locale. *Radio Bern - RaBe* prépare très sérieusement son lancement définitif afin de prouver qu'il est possible de faire une radio non commerciale intéressante.

Le *New York Times* publie quotidiennement une édition fax diffusée dans le monde entier sous le nom *Times Fax*. Il y a des informations extraites de la «une» et des nouvelles internationales. L'économie, le sport et les commentaires y ont leur place et même les mots croisés.

forme du système électoral devrait donc contribuer à légitimer les régions que les spécialistes en aménagement du territoire ou en organisation des services de l'Etat voient se dessiner.

Mais la reconnaissance de leur existence et le développement d'activités officielles à cette échelle devraient se faire simultanément à leur prise en compte pour un découpage électoral. ■

Nice & cheap

(jg) L'utilisation de plus en plus massive en Suisse de la langue anglaise dans la publicité est un phénomène sans doute unique en Europe. On en connaît les causes: il coûterait trop cher à une entreprise de réaliser des campagnes adaptées aux différentes régions linguistiques et les experts en marketing supposent que l'utilisation de la *lingua franca* de notre époque aura plus d'impact auprès de 15/25 ans, cible habituelle de la publicité.

Certes, la langue française n'est pas en danger pour autant et le cosmopolitisme soit un des atouts de la Suisse. Les campagnes de publicité de deux de nos géants de la distribution, qui viennent de s'achever, ont tout de même de quoi rendre un peu perplexe. Le groupe Manor, qui détient les magasins La Placette, a affiché partout le slogan *simply the best*, que l'on peut traduire dans le parler des indigènes par *simplement le meilleur*. Ce mot d'ordre était affiché partout sur de grandes banderoles de couleur orange, sur des écharpes portées par toutes les vendeuses et sur des nœuds papillons arborés par leurs collègues masculins: effet massif garanti. Impression de déjà vu également. Il y a quelques années, les vendeuses du Goum à Moscou portaient toutes des petits badges à l'effigie de Lénine. On prend ses modèles où l'on peut.

Consommation universelle

Le grand concurrent de Manor, Jelmoli (Grand-passage, Innovation), vient lui aussi de recourir massivement à la langue de Mick Jagger. On a vu affiché partout *Nice & Price*. Les employés ont eu droit à des accessoires plus branchés que leurs collègues de Manor: de superbes casquettes à l'américaine avec ce même slogan. Ils pourraient au moins les réutiliser pendant leurs loisirs, tandis que les nœuds papillons de La Placette...

L'usage de l'anglais semble ici plus simple: seulement deux mots. Or ce n'est pas du tout le cas. La traduction littérale de *simply the best* est la bonne, alors que mot-à-mot, *nice & price, agréable et prix*, ne veut rien dire. En réalité il faut comprendre *c'est bien et c'est pas cher*. Notons le glissement d'image. Un magasin qui affiche *Price!* en Grande-Bretagne pour annoncer qu'il vend bon marché se donne une allure très populaire. Pour Jelmoli, c'est au contraire très chic d'utiliser ce mot.

Jelmoli et Manor s'adressent à toute la population, pas seulement aux 15/25 ans. Leurs publicitaires supposent donc que ces slogans sont compris de tous, ce qui est absurde, ou alors que la compréhension est sans importance, la simple vue de mots anglais suffisant à *faire moderne*, ce qui réduit ainsi cette langue à l'état d'icône. Le sens du texte n'a alors pas plus d'importance que la compré-

hension des paroles d'une messe en latin pour un catholique d'avant Vatican 2.

L'utilisation d'un mot comme *price*, qui n'est plus utilisé dans son sens littéral, mais avec des connotations supposant une certaine connaissance du contexte anglo-américain, représente tout de même, pour reprendre un concept très démodé, une progression dans l'aliénation. On ne demande plus seulement de comprendre une langue et la culture qui va avec, ce qui est bien, mais de changer d'identité, comme si l'employée de banque de Genève, en lisant *price*, devait réagir comme l'ouvrier de Pittsburgh qui va dans son supermarché, et donc au fond, devenir comme lui.

On peut d'ailleurs se demander si l'usage intensif de l'anglais par la publicité ne traduit pas aussi certains complexes helvétiques, entre le repli blochérien sur le passé et l'ouverture europhilique effrénée dissolvant littéralement le pays dans on ne sait quelle utopie. L'utilisation de la langue anglaise traduirait alors une certaine peur de s'affirmer tout en voulant donner l'impression d'être international. Le jour où les langues nationales reviendront dans la publicité sera peut-être aussi le jour où nous serons prêts pour une entrée adulte dans l'Europe. ■

FORUM

COURRIER

HES, voie OFIAMT

Un lecteur jurassien nous signale la position de l'Assemblée interjurassienne (Jura + Berne), qui s'est prononcée récemment pour une HES supracantonale, et dont nous résumons ici l'argumentaire.

«J'ai suivi avec intérêt les commentaires que vous avez réservés aux HES et notamment au projet législatif bernois (cf DP 1222). Afin d'éviter toute cantonalisation (les modèles universitaires ayant montré la difficulté d'instaurer une coordination après coup) et de favoriser le bilinguisme (puisque l'on s'accorde à dire que nos industries exportatrices romandes manquent de cadres polyglottes plus que de compétences techniques), l'Assemblée interjurassienne plaide pour une structure supracantonale.

La région jurassienne bénéficie d'une forte densité d'écoles professionnelles, dont l'Ecole d'ingénieurs de St Imier, EISI. Il apparaît que l'EISI de St Imier serait rattachée à la HES technique bernoise, en conservant une collaboration privilégiée avec la HES de Suisse occidentale (*réd.* regroupant les cantons de Genève, Neuchâtel, Vaud, Fribourg, Jura, Valais, et concernant les domaines techniques, économique et artistique; voir DP 1210)

L'Assemblée interjurassienne demande aux gouvernements des cantons de Berne et du Jura de s'engager en faveur d'une HES englo-

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédactrice:
Valérie Bory (vb)
Ont également collaboré à ce numéro:
Gérard Escher (ge)
Jean-Claude Favez (jcf)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Pierre Imhof (pi)
Jérôme Meizoz
Charles-F. Pochon (cfp)
Composition et maquette:
Valérie Bory, Henri Galland
Secrétariat: Murielle Gay-Crosier Marciano,
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9

La «seule évidence» de M. W.

«Les choses sont ce qu'elles sont» dit à Moritz Wank une aubergiste mélancolique. Le roman de l'alémanique Markus Werner semble tout entier consacré à déployer cette immense tautologie que d'aucuns appellent «la vie».

RÉFÉRENCES

Markus Werner, *Le dos tourné* (Die kalte Schulter), traduction de Marion Graf, Genève, Zoé, 1995.

Son premier livre traduit en français, *A bientôt* (Gallimard, 1994) a reçu le prix Lipp 1995 à Zurich ainsi que le prix des auditeurs de la RSR.

Le peintre Wank, «un imbécile, mais un imbécile hors du commun», indécis, impuissant, inapte à la comédie humaine mais doté d'une lucidité qui le ronge, s'affronte à des phrases censées éclairer le sens de l'existence: «On ne saurait en vouloir à son époque sans dommage pour soi-même», «Les choses sont ce qu'elles sont», «Se retrancher derrière l'incapacité de comprendre le monde, c'est refuser de changer le monde». Entre impuissance fataliste et dérision, notre anti-héros a pour fétiche une expression qui le plonge dans la fascination des contes: «Les nains poussèrent des cris de surprise et d'admiration». Entre une discussion philosophique dans un cimetière, l'angoisse des grands magasins, une soirée alcoolisée chez les Schnorf et Müller, ses voisins suisses moyens au racisme ordinaire, Wank est en perpétuel trébuchement. A sa compagne Judith il avoue: «le parcours de ma vie n'est pas un parcours, en fait, mais un trouble de l'équilibre». Judith et Moritz forment un couple peu commun. Malgré leurs doutes sur l'amour, l'effroi du peintre devant ce monde, l'infra-ordinaire où parfois ils s'empêtrent, ils découvrent peu à peu un bonheur minimal mais profond, tendresse et complicité sans paroles. Ayant découvert cette «seule

évidence» de leur lien, Wank sent peu à peu des bribes de bonheur prendre le pas sur la «misère foncière» de sa condition. Si bien qu'il adresse à Judith cette touchante promesse de reconversion: «En pleine possession partielle de mes moyens, je m'engage devant Judith Neretsa à ne plus jamais redescendre dans la cave de la Société Krebs, à ne plus jamais me laisser abattre par le temps, la marche du monde et d'autre énigmes, mais à accomplir ma part avec vaillance. Que les nains m'éclairaient».

Un apaisement est atteint, on n'ose dire un bonheur... Tout au plus savent-ils l'essentiel: «Nous avons le même but et chose plus rare encore le même chemin».

Mais la vie n'a pas la logique sérielle que l'on croit. Tout au plus est-elle une stupide machination aveugle. Et c'est au meilleur moment que Wank songe qu'«un bonheur ne vient jamais seul». La fin imprévisible de cette histoire épouse cette antiphrase prémonitoire... non sans avoir transmis au peintre le courage d'accepter d'évoluer parmi l'incompréhensible.

Humour de dérision, réflexions sur la condition de l'artiste aujourd'hui, chef-d'œuvre d'allusions, ce roman a pu conserver toute sa subtilité en langue française grâce à l'habile traduction de Marion Graf. On attend donc avec impatience les prochains livres de M. W.! ■ Jérôme Meizoz

bant les projets romands (HES de Suisse occidentale) et bernois (réd. qui prévoit trois HES: 1. Technique, architecture, économie; 2. Arts, arts appliqués, musique; 3. Ultérieurement, professions des domaines santé/social). (...). Le projet bernois se caractérise par une forte majorité d'étudiants alémaniques et une petite minorité romande (moins de 10%). Le projet de HES romand s'adresse à une population d'environ 85% de Romands et 15% d'Alémaniques, mais la question de la langue n'a pas fait l'objet d'une attention particulière.

Une HES regroupant les deux projets a de nombreux avantages à faire valoir en vue de son acceptation par l'OFIAMT; elle stimule la pratique courante du français et de l'allemand; elle se compare avantageusement aux HES européennes par sa taille, ses disciplines multisectorielles (...). Une HES hétérogène, regroupant les domaines techniques, de services, les arts appliqués et visuels offrirait un effectif de plus de 6000 étudiants (la moitié des effectifs suisses dans ces domaines).

Enfin, la réalisation d'une telle HES est déjà envisagée dans le cadre du projet pour un Espace économique du Plateau central.(...) ■

Frédéric Graf, Moutier

En bref

A la fin du 19^e siècle, le radicalisme, tout puissant sur le plan fédéral, proposait des étatisations pour accroître ses pouvoirs. Ce fut le cas en 1895 pour l'introduction du monopole des allumettes. Le 29 septembre 1895, le peuple et les cantons refusèrent les dispositions additionnelles à la Constitution fédérale proposées.

Fin octobre, l'institut européen de l'Université de Bâle, la Regio basiliensis et la Société suisse pour la politique extérieure organisent une conférence à Bâle sur l'importance pour les cantons suisses de la constitution d'espaces économiques transfrontaliers (micro-intégration).

Quels sont les exploits du Conseil fédéral exclusivement bourgeois de 1953 à 1959, avec même une majorité radicale absolue en 1954? Il serait bon de les rappeler, lorsqu'on condamne la composition actuelle du gouvernement fédéral.

De la surconsommation médicale

La Suisse dispose de 12.8 lits d'hôpitaux par 1000 habitants (record mondial, dit-on), alors que la densité moyenne en Europe est de 8.4. Le séjour hospitalier en Suisse est en moyenne (sur 15 opérations) de 44% plus long qu'en Belgique, championne de l'Union Européenne. Si ces comparaisons internationales sont fiables, les solutions au coût de la santé en Suisse sont toutes trouvées!

RÉFÉRENCE

Gianfranco Domenighetti, *Marché de la santé : ignorance ou adéquation? Réalités Sociales*, Lausanne, 1994. En particulier, voir pp. 129-1611.

Sur l'évaluabilité d'actes médicaux: Archibald L. Cochrane, *L'inflation médicale, réflexion sur l'efficacité de la médecine*, Editions Galilée, Paris, 1977.

(ge) Cependant, si l'on ferme 40% des hôpitaux pour rejoindre la moyenne européenne, comment développer une médecine ambulatoire de proximité? Et si on raccourcit les séjours – et pourquoi pas prendre alors comme modèle les Etats-Unis, bien plus drastiques que la Belgique – le *turn over* accéléré créera un surcroît de travail et nécessitera un réseau (informatique) pour faire circuler les dossiers des patients. Parfois le progrès de la médecine va aussi dans le sens d'un allègement des coûts: le programme Morax de l'hôpital de Morges, par exemple, où les progrès de la lutte anti-douleur permettent de relâcher les opérés plus rapidement.

Lorsque l'Oregon établit sa liste de priorités (voir DP1212, 11.5) sur les soins pris en charge par la caisse maladie étatique (Medicare), il fut difficile de trouver, à part quelques interventions de chirurgie esthétique,

des actes médicaux franchement inutiles. Au contraire, lors des consultations populaires, les Orégonais voulaient placer les soins dentaires – non couverts – tout en haut de la liste! Si gaspillage il y a, il se situe plutôt dans un pourcentage d'actes inutiles, c'est-à-dire induits par l'offre médicale ou par la

volonté du patient, mais pas nécessaires du point de vue de la santé. La campagne publique de 1984 au Tessin sur le pourcentage élevé d'ablations de l'utérus dans ce canton, réduisit celles-ci de 26%: mise en évidence, a posteriori, d'une surconsommation médicale!

G. Domenighetti, directeur du Service de santé publique du canton du Tessin, a développé une mesure originale de la demande «induite»: c'est-à-dire prendre comme consommation de soins idéale, ou la plus adéquate, celle des médecins, en tant que consommateurs les mieux informés: la prescription optimale pour le patient doit être identique à la consommation du médecin, toutes choses étant égales par ailleurs. Ainsi, il n'y a pas grande différence entre la consommation des médecins en ce qui concerne les affections sérieuses (par ex. hypertension artérielle), mais pour une grippe sans

complications, seuls 3% des médecins consomment sirop ou gouttes, alors qu'ils les prescrivent à plus de 50% de leurs patients/clients. Domenighetti a étendu la comparaison aux procédures chirurgicales (voir tableau). L'échantillon provenait du Tessin, sauf pour les femmes médecins, où il fallut huit autres cantons pour le compléter. L'échantillon comportait: hommes et femmes médecins, avocats, leurs épouses, leurs fils ou filles. De la population générale (N=2290), on extrait encore la classe sociale 1 (sic), comprenant les professions libérales – hors avocats – et les fonctions dirigeantes.

Les indices de prévalence chirurgicale montrent un résultat inattendu: les avocats sont des patients spéciaux, très proches du standard (les médecins), tandis que le profil de la classe sociale 1 est similaire à celui de la population générale. Les médecins ont-ils peur des avocats?

Si l'on prend l'exemple de l'ablation des amygdales, le taux de 1.46 implique que sur les 24 843 amygdalectomies faites en Suisse en 1990, seules 24 843/1.46 = 17 016 étaient adéquates; la différence, 7827, mesure un gaspillage, qui se traduit par 34 439 journées d'hospitalisation induites (durée moyenne du séjour 4.4 jours), et ainsi de suite... Et l'étude de conclure qu'en Suisse, où le médecin est payé à l'acte et où toute la population a accès sans barrières aux services et prestations médicales, 37% des actes chirurgicaux électifs (non urgents) sont induits et non adéquats. Résultat fascinant, d'abord parce qu'on met en danger un grand nombre de patients avec des interventions non justifiées; ensuite, à cause des économies qui pourraient être réalisées (les interventions chirurgicales représentent 12% de la dépense sanitaire totale).

Mais si les médecins étaient en «meilleure santé» que le reste de la population, ne constitueraient-ils pas un standard anormalement bas? Les médecins ne compensent-ils pas leur réticence devant des actes chirurgicaux irréversibles par une multiplication de tests (qui coûteraient autant?). Plus important, il ne semble pas y avoir d'algorithme infaillible pour distinguer *a priori des interventions inutiles*. Et la lutte contre ces actes en trop n'est pas gratuite: il faudra développer des audits, recourir systématiquement à un deuxième avis médical, renforcer les droits, l'information et l'organisation des patients. ■

CONSOMMATION D'ACTES CHIRURGICAUX (MÉDECINS = 1) AU TESSIN EN 1988

	Avocats	Classe1	Pop. gén.*
Amygdalectomie	1.12	1.19	1.46
Appendicectomie	0.92	0.91	0.92
Hystérectomie	0.85	1.39	1.58
Hernie inguinale	1.13	1.5	1.53
Vésicule biliaire	1.03	2.37	1.84

*Population générale